

RÉGLEMENT DU CONTEST [Kilo Mike 2024](#)

*En participant au Contest,
vous reconnaissez avoir lu et être en accord
avec le présent règlement*

- ARTICLE 1 : PARTICIPATION :

Tout membre Kilo Mike peut participer à ce Contest.
Celui-ci se déroulera sur les fréquences 11 mètres & PMR

- ARTICLE 2 : CONFIRMATION DES CONTACTS :

Chacun est libre de participer et se doit de confirmer par courrier pour les QSL, ou par eQSL, mais nous vous rappelons que la confirmation est un devoir et une politesse.

- ARTICLE 3 : CALCUL DES POINTS :

Quel que soit le type de station utilisée, avec ou sans directive, fixe, mobile ou portable, la répartition et le calcul des points seront les mêmes, ceci afin d'éviter tout litige entre les participants, notamment sur la déclaration du matériel utilisé.

3.1. :

- Les points se calculeront ainsi : 11 m

Même département 3 points

Même région 5 points

France 10 points

Iles (limitrophes)..... 15 points

Autres Pays 20 points

Autres Iles 25 points

- Les points se calculeront ainsi : PMR

Même département : 5 points

Hors département : 10 points

Les KM qui contacteront des membres du Bureau KM verront les points x 2.

3.2. : Déroulement du Contest :

Le Contest se déroulera aux dates prévues sur l'annonce :

Du lundi 08/01/ 2024 à 8 h 00 au mercredi 28/02/2024 à 23 h 55

- ARTICLE 4 : FREQUENCES :

Les fréquences à utiliser seront pour le 11 mètres entre 26 et 27 Mhz tous modes 'FM-AM-USB/LSB, ainsi que PMR sur les fréquences libres autorisées.

- ARTICLE 5 : APPELS :

Les appels devront comporter obligatoirement la mention :

« CQ, CQ, CONTEST KM/suivi de votre indicatif »

Les appels pourront être fait sur les fréquences d'appel, en donnant un QSY ou directement sur une fréquence libre choisie.

- ARTICLE 6 : FEUILLES DE LOG :

Les feuilles de Log officielles KM devront être téléchargées sur notre site

<https://rckm.ovh>

et complétées entièrement pour le contrôle des QSO et l'attribution des points.

Elles devront être expédiées au Responsable Contrôle à la fin du Contest.

- ARTICLE 7 : CONTACTS :

Tous les contacts confirmés et enregistrés sur la feuille de log seront pris en compte.

7.1. : Une même station ne pourra être comptabilisée qu'une seul fois sur la feuille de log. Sauf si :

- Puis-je contacter plusieurs fois la même station ?

En général oui si ces contacts DX lointain sont sur des modes différents.

Par exemple vous pouvez contacter une station en SSB, puis FM ou en AM.

7.2. : La feuille de Log et les confirmations de contact par QSL et eQSL devront être envoyées directement au bureau Kilo Mike à l'adresse suivante :

contestkm@gmx.fr sujet : CONTEST KM / votre indicatif

Les confirmations reçues de contact par EQSL ainsi que les copies carte QSL reçues par voie postale devront être envoyées à la même adresse.

- Les Kilo Mike étant à jour d'adhésion ERCI peuvent utiliser la boîte postale ERCI (**pour les QSL**) :

CONTEST KM 2024 / Votre Indicatif - BP 20240 - 68315 ILLZACH CEDEX

- Les autres Kilo Mike pourront utiliser Cluster dx, et l'adresse de leur choix pour les QSL (**mais pas la boîte postale ERCI**)

7.3. : Le dépouillement se fera à partir des copies QSL est EQSL reçus avec la feuille de Log.

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES QSL ET eQSL accompagnées des feuilles de Log est fixée au 15 MARS 2024

- ARTICLE 8 : CONTROLE :

Le contrôle des QSL/EQSL et le classement du Contest se feront par des membres du bureau KM ne participant pas au Contest.

Les responsables qui ne participent pas au concours, seront en mesure de signaler au contrôleur si une irrégularité est constatée dans leur région.

- ARTICLE 9 : CONFIRMATION DES CONTACTS :

Le Bureau a décidé de laisser à chaque opérateur le choix de confirmer en premier ou d'attendre la confirmation de la station contactée avant de lui expédier sa QSL/EQSL.

En revanche, le Bureau insiste bien sur le fait qu'un opérateur ayant reçu confirmation de son interlocuteur, se doit impérativement de répondre dans un délai raisonnable.

- ARTICLE 10 : CONTRIBUTION OU PARTICIPATION :

AUCUNE CONTRIBUTION OU PARTICIPATION ne doit être demandée pour confirmation du Contest.

Dans vos envois, merci de mettre des timbres de collection, ils ne sont pas plus chers et apportent quelques fois le plaisir à celui qui reçoit.

- ARTICLE 11 : REPARTITION DES PRIX :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

- Premier, deuxième ainsi que le troisième du Contest 11 mètres / PMR

- Les gagnants seront informés par mail, et prendront contact avec les différents partenaires, afin de pouvoir récupérer leur lot.

- ARTICLE 12 : LOTS :

1^{er} lot : un CRT 7900 V1, offert gracieusement par un KM (d'occasion donc, testé et en parfait état de fonctionnement)

2^{ème} lot : une antenne fixe

3^{ème} lot : des articles de la boutique

- RECUPERATION DES LOTS :

Les lauréats disposeront d'un délai de 30 jours pour retirer leur lot auprès du partenaire. Passé ce délai, les lots non réclamés seront remis en jeux l'année suivante.

Il va de soi qu'un OM peut retirer le lot d'un opérateur de leur région afin de le lui remettre et par la même économiser les frais d'envoi.
Nous privilégierons les envois d'E-QSL.

Tout sera à votre disposition sur le site :

<https://rckm.ovh>

Activation RCKM

**Pour les 41 ans
du passage en 40 Cx AM-USB/LSB**

**demander vos QSLs
a fr.design76@gmail.com**